

Commentaire général

L'état écologique reflète non seulement la qualité mais aussi le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Il prend ainsi en compte les paramètres biologiques, les paramètres physico-chimiques et l'hydromorphologie.

En application de la Directive Cadre sur l'Eau, le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin de la Loire 2010-2015 avait fixé un objectif de 61 % d'atteinte de bon état des eaux en 2021.

L'évaluation réalisée en 2015 par le comité de bassin à partir de données sur la période 2011-2013 montre que, sur le bassin Loire-Bretagne, 26,5 % des cours d'eau sont en bon ou très bon état écologique. Sur la région Pays de la Loire, seulement 1 masse d'eau sur 10 est en bon état. Dans le département de Maine-et-Loire, à peine 5% des masses d'eau sont qualifiées en bon état. L'état écologique des eaux de surface dans la région des Pays de la Loire est donc peu satisfaisant.

Suite à cet état des lieux, les mêmes objectifs ont été renouvelés pour le SDAGE 2016-2021 en conjuguant ambition et réalisme.

En Maine-et-Loire, la biologie, et notamment l'indice du peuplement piscicole, est le plus souvent à l'origine du déclassement. La qualité physico-chimique est globalement moyenne à bonne, seule l'altération « nitrates » reste médiocre.

L'année 2017 a été marquée par un déficit pluviométrique et des débits des cours d'eau plutôt faibles. Ce phénomène hydrologique peut avoir un impact négatif sur la qualité de nos rivières.

Celle-ci reste primordiale et notamment de par son impact sur l'alimentation en eau potable. En effet, l'arrêt de certaines prises d'eau accompagné d'une dépendance de plus en plus forte à la Loire, la nécessité de disposer de filières de traitement de plus en plus complexes et coûteuses et parfois l'impossibilité de traitement de certaines pollutions telles que les pesticides nous montrent l'importance des enjeux sanitaires liés au bon état des cours d'eau.

Les actions de restauration engagées par les collectivités, y compris le Département sur son domaine public fluvial, demanderont sans doute quelques années avant d'en mesurer les effets sur les milieux naturels et de retrouver une qualité biologique et un fonctionnement plus satisfaisant.

Le Département de Maine-et-Loire a validé en avril et juin 2017 les solutions techniques retenues pour la mise en œuvre de la restauration de la continuité écologique sur le Loir et la Sarthe. Les premières missions de maîtrise d'œuvre de ces projets ont été confiées à plusieurs bureaux d'études en 2018.

Les études se poursuivent sur les autres sites afin de l'ensemble des projets relatifs à la restauration de la continuité puissent être réalisés dans les meilleurs délais.

Le bon état écologique reste un objectif à atteindre. Malgré les résultats mitigés donnés par son outil de calcul exigeant, on ne doit pas minimiser les efforts réalisés qui se traduisent par l'amélioration de certains des paramètres écologiques.

Pour en savoir plus



Retrouvez le document complet « Rivières du département Qualité 2017 - Constats et perspectives » sur le site internet de l'observatoire de l'eau. L'ensemble des éléments par bassin versant se trouve dans la partie « Territoires ».

Document consultable sur le site : www.eau-anjou.fr

Les acteurs du réseau sont à votre disposition :



Département de Maine-et-Loire
Service de l'eau
T. 02 41 81 41 36



Direction départementale des territoires
Unité protection et police de l'eau
T. 02 41 86 66 43



© Département de Maine-et-Loire, direction de la communication, photos : Bertrand Béchard, Philippe Noblette, 2018

QUALITÉ
2017

RIVIÈRES DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

CONSTATS ET PERSPECTIVES



maine-et-loire.fr
maine_et_loire | Département49



Édito

Avec un réseau hydrographique particulièrement développé, le Maine-et-Loire dispose d'un patrimoine naturel remarquable, composante essentielle de nos paysages, de la biodiversité et de la qualité de vie. Cette ressource précieuse a malheureusement été dégradée au fil du temps et l'eau de nos cours d'eau n'atteint pas toujours les critères de qualité fixés par la réglementation nationale et européenne.

C'est pourquoi, afin de surveiller l'évolution de la situation, l'État et le Département sont engagés depuis de nombreuses années aux côtés de partenaires (Agence de l'eau Loire Bretagne, Agence Régionale de Santé, Agence Française pour la Biodiversité, Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique) dans le suivi de la qualité des cours d'eau de l'ensemble de notre territoire. Ce suivi s'inscrit en application de la Directive cadre européenne sur l'Eau (DCE), adoptée le 23 octobre 2000, qui fixe des objectifs pour la préservation et la restauration des eaux superficielles et souterraines.

Concrètement, la surveillance de nos rivières s'appuie sur un réseau de 77 points de mesures pour tous les cours d'eau de Maine et Loire. Pour 2017, près de 1000 échantillons ont été prélevés sur le département.

Ce réseau constitue un outil important afin d'orienter les actions au vu des résultats enregistrés et les données issues de ces mesures et l'évolution des résultats



Le Président du Département de Maine-et-Loire,
Christian Gillet



Le Préfet de Maine-et-Loire,
Bernard Gonzalez

sur une longue durée doivent aider chaque acteur à agir pour préserver les milieux aquatiques.

La réforme des collectivités territoriales va conduire les établissements publics intercommunaux à devenir des acteurs essentiels dans le domaine de l'eau, notamment des cours d'eau, au travers de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Les actions de restauration réalisées ces dernières années par de nombreux maîtres d'ouvrage devraient contribuer à une amélioration sensible de la situation à l'avenir.

Afin de mieux comprendre les critères d'évaluation et de cerner les enjeux liés à la préservation de nos rivières, l'État et le Département vous proposent une synthèse des observations de la qualité des eaux superficielles du département de Maine-et-Loire en 2017.

Comme chaque année, cette plaquette présente les indicateurs biologiques et physico-chimiques issus de ces mesures.

Soutenus financièrement par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Département de Maine-et-Loire et l'État, grâce à la Mission inter services de l'eau et de la nature (MISEN), restent plus que jamais mobilisés autour d'actions concrètes et concertées, engagées sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec les collectivités et les associations, pour l'amélioration de la qualité de la ressource en eau.

Qualité biologique

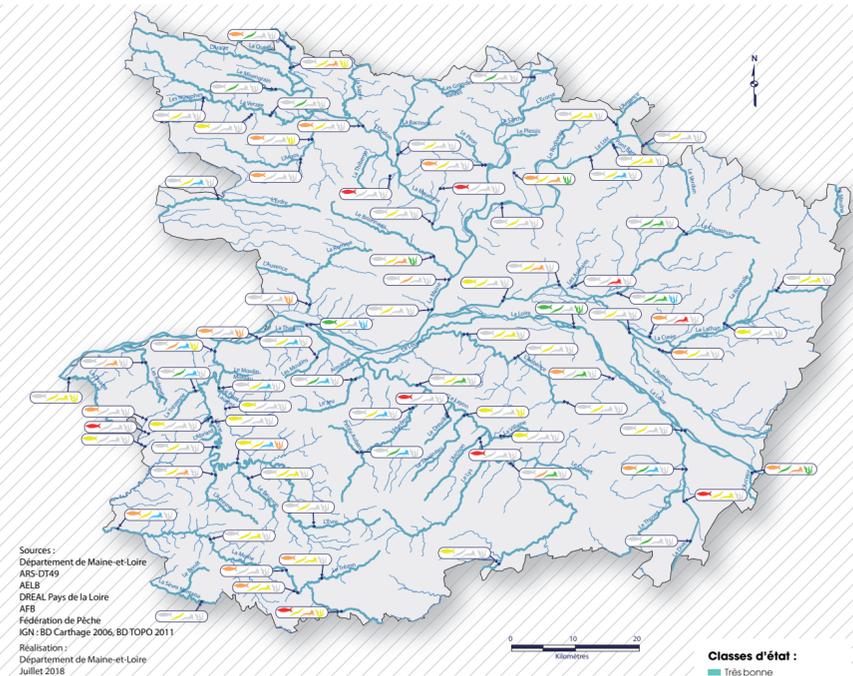
L'état écologique est apprécié au travers de l'évaluation de 4 indices biologiques :

indice macroinvertébrés (IBG) : visibles à l'œil nu, les macroinvertébrés benthiques regroupent tous les animaux n'ayant pas de squelette et vivant au fond des milieux aquatiques (mollusques, vers, crustacés, insectes sous formes adultes ou larvaires, etc...)

indice poisson rivière (IPR) : il est basé sur les communautés piscicoles et les espèces présentes qui n'ont pas les mêmes exigences écologiques et ni les mêmes habitats préférentiels (preferendum).

indice biologique diatomées (IBD) : les diatomées sont des algues microscopiques unicellulaires. Elles sont identifiables à la forme de leur squelette siliceux : le frustule. Il en existe plusieurs centaines d'espèces en France.

indice macrophytes (IBMR) : les macrophytes représentent les végétaux aquatiques visibles à l'œil nu. Les principaux groupes observés sont les algues, les bryophytes (mousses) et les phanérogames (plantes à fleurs).



La qualité biologique des cours d'eau de Maine-et-Loire est moyenne à médiocre avec toutefois quelques différences selon les indices. Ainsi, les peuplements en diatomées et les macrophytes reflètent plutôt un état moyen alors que les résultats issus des invertébrés sont plus variables sur le territoire. Les peuplements piscicoles sont, quant à eux, le plus souvent dégradés, sauf dans quelques cours d'eau et la Loire.

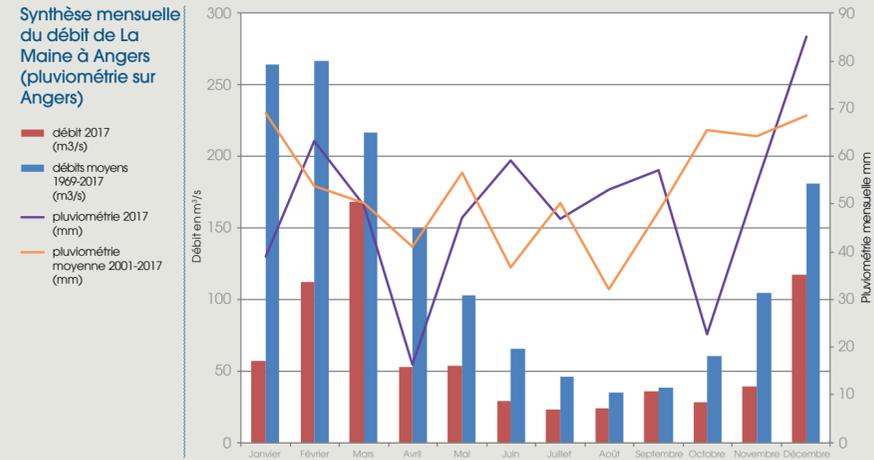
Bilan hydrologique

La pluviométrie a un impact important sur les débits des rivières et la qualité des eaux. Les pluies excédentaires peuvent par exemple favoriser le transfert de certains éléments (tels que les nitrates) vers les cours d'eau. Les périodes sèches sont propices au développement des algues (eutrophisation) et à l'appauvrissement des rivières en oxygène dissous. L'interprétation des résultats d'analyse des eaux doit donc toujours être corrélée avec les données pluviométriques et hydrologiques.

Ainsi, en 2017, la dégradation de la qualité de l'eau de la Loire dû à son faible débit s'est traduite par un développement important de cyanobactéries toxiques, ceci restant sur ce fleuve un phénomène rarissime.

L'année 2017 a été une année plutôt sèche avec une pluviométrie inférieure à la normale : 611 mm au total sur l'année contre 667 mm en moyenne sur Beaucozéz (période 2001-2017), soit 92 %. On notera notamment un premier semestre et un automne assez déficitaires.

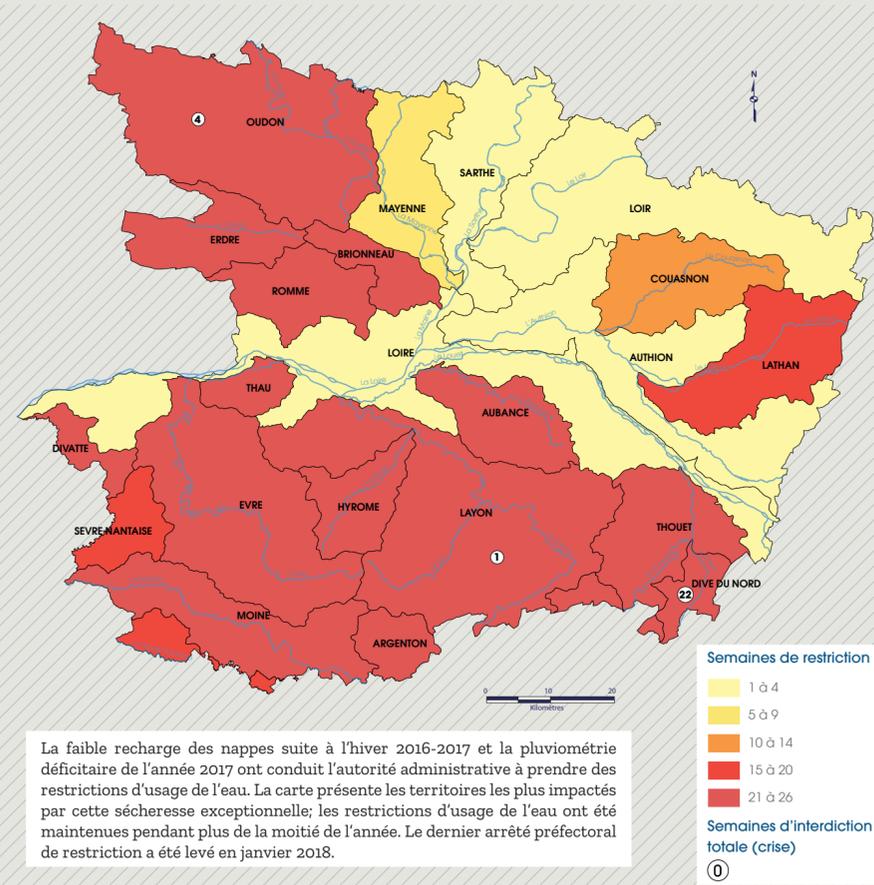
Synthèse mensuelle du débit de La Maine à Angers (pluviométrie sur Angers)



Les débits moyens de l'année 2017 des cours d'eau ont été clairement inférieurs aux débits moyens interannuels, l'étiage s'est quant à lui prolongé sur tout le deuxième semestre.



Zones d'alerte sécheresse
Nombre de semaines de restriction en 2017

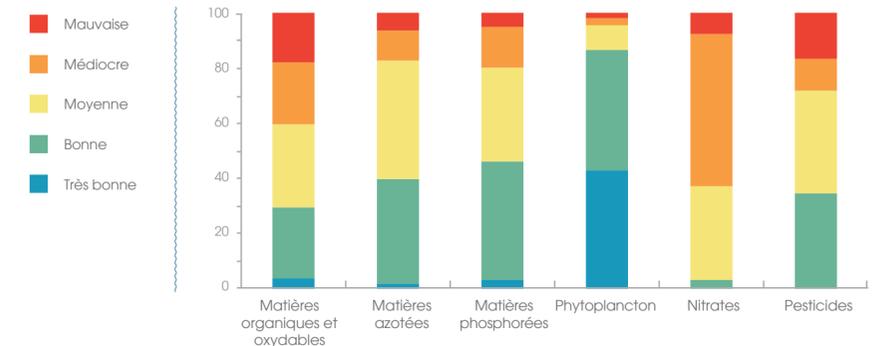


La faible recharge des nappes suite à l'hiver 2016-2017 et la pluviométrie déficitaire de l'année 2017 ont conduit l'autorité administrative à prendre des restrictions d'usage de l'eau. La carte présente les territoires les plus impactés par cette sécheresse exceptionnelle; les restrictions d'usage de l'eau ont été maintenues pendant plus de la moitié de l'année. Le dernier arrêté préfectoral de restriction a été levé en janvier 2018.

Qualité physico-chimique

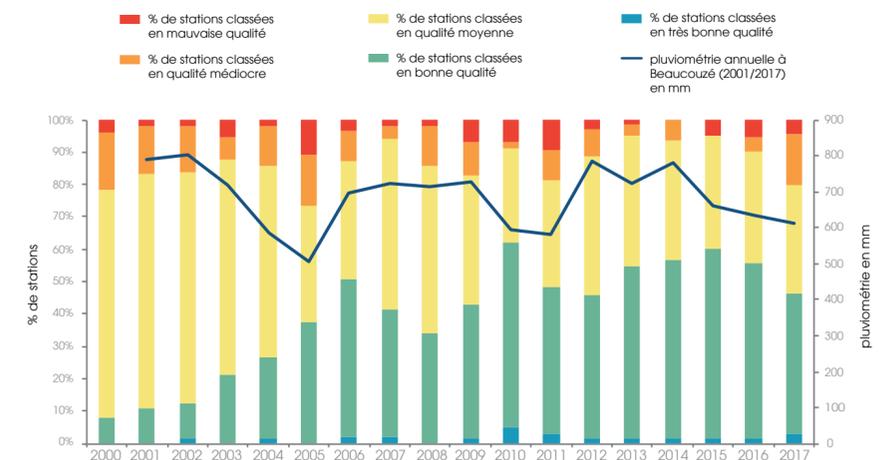
Le Système d'évaluation de la qualité de l'eau (SEQ-Eau) est basé sur la notion d'altération. Une altération regroupe un ou plusieurs paramètres qui ont le même effet sur le milieu et qui caractérisent ainsi un type de pollution. Le SEQ-Eau fournit des évaluations concernant l'aptitude de l'eau à satisfaire la biologie et les usages liés à la santé.

Pourcentage de stations classées selon la qualité physico-chimique par altération en 2017



La qualité physico-chimique est bonne pour les matières azotées et phosphorées, moyenne pour les pesticides et pour les matières organiques et oxydables et médiocre pour le paramètre nitrates.

Répartition des stations de prélèvements par classe de qualité pour l'altération matières phosphorées de 2000 à 2017



Les données pluriannuelles nous montrent une nette amélioration sur certaines altérations, notamment celle liée au phosphore dans l'eau. Les efforts conjugués des collectivités dans le domaine de l'assainissement, des citoyens et de l'ensemble des usagers de l'eau portent leurs fruits et nous incitent à les poursuivre.